



MUSÉE DES MARAIS SALANTS

Pass sanitaire

À partir du mercredi 21 juillet, et conformément aux annonces gouvernementales, nous ouvrirons nos portes seulement aux personnes ayant le pass sanitaire (test PCR ou antigénique négatif, certificat de vaccination ou rétablissement).

Publié le 20 juillet 2021

Pour pouvoir accéder au Musée des marais salants et à l'ensemble des animations, **une preuve sanitaire sera demandée pour les + de 18 ans** :

- ▶ un test négatif RT-PCR ou antigénique de moins de 48h,
- ▶ un certificat de vaccination à condition de disposer d'un schéma vaccinal complet,
- ▶ un certificat de rétablissement de la Covid-19 : test RT-PCR ou antigénique positif datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois.

Afin de faciliter l'accès au musée, nous vous conseillons de télécharger l'application TousAntiCovid qui vous permettra d'enregistrer vos certificats de vaccination ou certificats de test négatifs de moins de 48h ou certificat de rétablissement.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Plus d'informations sur le site du [Gouvernement](#).

**musée
des
marais
salants**

Musée des Marais salants

Place Adèle Pichon
44740 Batz-sur-Mer

📞 **02 40 23 82 79**